

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 080-218002343-20231017-DCM31_2023-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de représenté(s) : 0
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 0

Date de convocation : 12/10/2023
Date d'affichage : 19/10/2023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Le dix-sept octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne
Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Mme GOURGUECHON Lucile est nommée secrétaire de séance.

Objet : Validation du bon de commande n°M23-03 du maître d'œuvre pour des travaux de réaménagement de voirie de la rue d'Enfer

Le Conseil Municipal a lors de sa session du 09 décembre 2021, délibéré afin d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes portant sur la maîtrise d'œuvre et travaux de voirie entre la CCALN et ses communes membres.

Le marché de la maîtrise d'œuvre a été attribué à la société Evia, située à Berteaucourt-les-Dames. La commune de Domart-sur-la-luce a sollicité les services du maître d'œuvre pour un projet de réaménagement de voirie de la rue d'Enfer. Pour valider la mission du maître d'œuvre, le maître d'ouvrage doit signer le bon de commande dans le cadre du groupement de commandes voirie.

Le forfait s'établit comme suit :

N°	Mission avant-projet et projet	Total de la mission HT
	Fourchette d'estimation des besoins	
1	De 0 à 40 000 € HT de travaux estimés	744.00 €
2	De 40 001 à 90 000 € HT de travaux estimés	1 608.00 €
3	De 90 001 à 200 000 € de travaux estimés	3 413.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande auprès de la société EVIA

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 080-218002343-20231017-DCM32_2023-DE

S²LOW

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de représenté(s) : 0
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 0

Date de convocation : 12/10/2023
Date d'affichage : 19/10/2023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Le dix-sept octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne
Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Mme GOURGUECHON Lucile est nommée secrétaire de séance.

Objet : Démission de deux délégués élus au sein du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du Conseil Municipal en date du 09 juin 2020, des conseillers municipaux ont été désignés délégués pour siéger au sein du Comité des Fêtes.

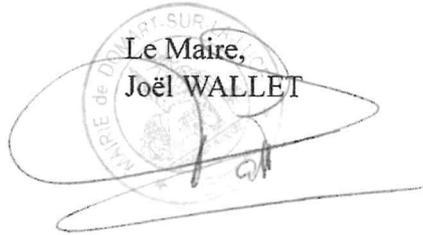
Suite à la démission de Madame DELAVENNE Fabienne et Monsieur CHIVOT Maieul, il convient de désigner de nouveaux délégués qui représenteront la commune au sein de cette association. Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer, personne ne se porte candidat.

En conséquence, les statuts de l'association seront à modifier.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 080-218002343-20231017-DCM33_2023-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de représenté(s) : 0
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 0

Date de convocation : 12/10/2023
Date d'affichage : 19/10/2023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Le dix-sept octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne
Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Mme GOURGUECHON Lucile est nommée secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes

Monsieur le maire rappelle que divers projets sont mis en place sur la commune émanant du Comité des Fêtes. (*Noël des enfants, Colis des aînés, Pâques, autres manifestations...*)

Dans ce cadre, la commune de Domart-sur-la-luce apporte son soutien financier pour aider l'association à pérenniser et à développer ses activités.

Dans un souci de transparence financière, Monsieur le Maire présente aux conseillers le bilan comptable de l'association.

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention au Comité des Fêtes pour une somme totale de 1 000 €.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 080-218002343-20231017-DCM34_2023-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de représenté(s) : 0
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 0

Date de convocation : 12/10/2023
Date d'affichage : 19/10/2023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Le dix-sept octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne
Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Mme GOURGUECHON Lucile est nommée secrétaire de séance.

Objet : Cartes cadeaux au personnel communal

Chaque année la collectivité octroie un cadeau de Noël au personnel communal. Cette gratification est remise sous forme de carte cadeau.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le montant d'attribution. Face à l'inflation, Monsieur Bernard CHOVAUX suggère de revaloriser le montant pour cette année.

Certaines enseignes n'acceptent pas les mandats administratifs, aussi, Monsieur le Maire propose que la dépense soit réglée par le comité des fêtes qui en demandera le remboursement à la commune.

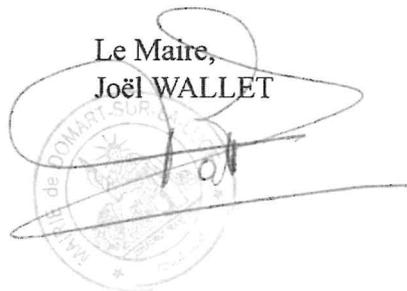
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des Voix :

- D'attribuer une carte cadeau au personnel communal pour les fêtes de fin d'année
- De fixer le montant maximum de ce cadeau à 110 € par agent

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 080-218002343-20231017-DCM35_2023-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de représenté(s) : 0
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 0

Date de convocation : 12/10/2023
Date d'affichage : 19/10/2023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Le dix-sept octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne
Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Mme GOURGUECHON Lucile est nommée secrétaire de séance.

Objet : Location de la parcelle ZH n°18 exploitée par M. CHIVOT Maieul

M. le Maire, présente au conseil municipal le rapport suivant :

La commune est propriétaire des terres agricoles cadastrées ZH n°18 d'une surface de 2ha 18a 80ca. Ce bien fait l'objet d'un bail rural verbal d'une durée de 9 ans du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2029 avec M. CHIVOT Maieul qui exploite une partie de ces terres sur une superficie de 38a 70 ca.

En accord avec l'exploitant, la valeur locative à l'hectare est fixée à 194,95.

Le prix du quintal de blé est fixé à 30,79 € pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, l'exploitant devra donc régler la somme de 79,72 € basée sur la superficie de la parcelle cultivée.

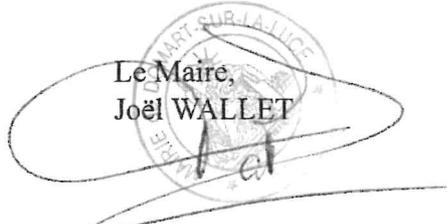
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Dit que, le montant du fermage pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 s'élève à 79,72 € pour la parcelle cadastrée ZH n°18 exploitée sur une superficie de 38a 70 ca.
- Autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 080-218002343-20231017-DCM036_2023-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de représenté(s) : 0
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 0

Date de convocation : 12/10/2023
Date d'affichage : 19/10/2023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne
Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François
M. WALLET Joël

Mme GOURGUECHON Lucile est nommée secrétaire de séance.

Objet : Location de la parcelle ZB n°21 exploitée par M. FAIT Benjamin

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'un bail rural d'une durée de 9 ans a été conclu du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2029 avec M. FAIT Benjamin qui exploite une partie de la parcelle cadastrée ZB n°21, au lieu-dit « Le Santerre » sur une superficie de 30 ares.

En accord avec l'exploitant, il est décidé de verser pour le fermage annuel 2023-2024 la somme de 60,04 €.

Ce prix payable annuellement sera révisé chaque année sur l'évolution de l'indice du fermage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Dit que, le montant du fermage pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 est fixé à 60,04 € pour la parcelle cadastrée ZB n°21 exploitée sur une superficie de 30 ares.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces y afférant.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET

